

Financez votre coup de cœur
immobilier en combinant
les 4 avantages* de
votre **Prêt Double Cap** !

◆ **Construction**

Vous ne payez rien (sauf les assurances) durant la construction de votre logement.

◆ **Différé d'amortissement**

Vous avez la possibilité de différer le remboursement des quatre premières mensualités de votre prêt.

◆ **Flexibilité**

En fonction de l'évolution de vos revenus, vous pouvez modifier vos mensualités.

◆ **Revente**

Vous financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

*Crédit Immobilier de France,
l'expérience qui donne vie à
vos projets.*

Depuis 1908, plus de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'État pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France est le spécialiste qui sait trouver une réponse personnalisée pour satisfaire chacun de ses clients.

> **Votre contact**

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

CIFICDOCDE_12_04
* BON ANGLE - R.C. Pontaise B 329 254 874



Prêt Double Cap

Financez votre coup de cœur
immobilier en toute sécurité !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Prêt Double Cap

Conjuguez sécurité et performance!

Le prêt Double Cap c'est :

◆ Une mensualité plafonnée

Votre mensualité ne varie pas pendant une période minimale de 12 mois.

En cas de baisse des taux sur cette période, votre mensualité reste inchangée, c'est la durée de votre prêt qui diminue.

En cas de hausse des taux, votre pouvoir d'achat reste garanti : votre mensualité est plafonnée et ne peut en aucun cas dépasser les variations de l'indice INSEE⁽¹⁾. La durée de votre prêt s'allonge. Cela vous permet de ne pas déséquilibrer votre budget!

◆ Une durée maîtrisée

De plus, dans tous les cas, **l'allongement de la durée de remboursement de votre prêt ne pourra aller au-delà de 5 ans.** Vous bénéficiez d'une sécurité supplémentaire!

Vous pouvez également décider de transformer votre **Prêt Double Cap** en un prêt à taux fixe*.

* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

Et vous profitez des avantages d'un prêt révisable

◆ Double Cap vous permet de combiner un taux de départ particulièrement attractif et une durée initiale pouvant aller jusqu'à 25 ans. Vous optimisez ainsi vos charges de remboursement !

Tout en souplesse

◆ Vous pouvez augmenter vos mensualités ou effectuer des remboursements anticipés partiels sans indemnité* si vos revenus augmentent.

◆ **Votre situation professionnelle évolue, votre famille s'agrandit, vous avez la possibilité de revendre pour acheter plus grand et rembourser intégralement votre prêt sans indemnité.***

(1) INSEE, indice des prix à la consommation. Série hors tabac, ensemble des ménages. Variation constatée sur 12 mois.

Exemple non contractuel : au 01/10/04 pour un prêt Double Cap de 100 000 € sur une durée initiale de 15 ans au TEG annuel de 3,96 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire), le coût total de votre crédit est de 31 893,20 €.

Le prêt **Double Cap** en détail

> Votre projet

Vous souhaitez acquérir une résidence principale, secondaire, à caractère locatif, acheter un terrain et faire construire, ou effectuer des travaux.

> Montant et durée de votre prêt

8 000 € minimum (21 500 € pour les travaux) sur des durées initiales d'amortissement de 5 à 25 ans.

> Taux du prêt

Taux révisable indexé sur la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois journaliers.

> Révision de taux

Révision tous les 3 mois à partir de la date de premier déblocage de fonds.

> Passage à taux fixe

Vous avez la possibilité de passer de façon irréversible à taux fixe, selon les modalités indiquées au contrat.